

COURS D'APPEL DE KANKAN

AUDIENCE DU 09 FEVRIER 2018

.....
TRIBUNAL DE PREMIERE INSTANCE
N'ZEREKORE

.....
JUSTICE DE PAIX DE BEYLA

.....
OBJET : Contentieux en matière électorale

Demandeur : Monsieur Djiba DONZO mandataire de la liste de Mouvement Indépendant pour le progrès de Beyla

Défendeur : Nyankoye SAGNO mandataire de la liste de consultation RPG Arc-en-ciel

Composition du Tribunal

Juge de paix : Président Alpha Saïdou SYLLA

Greffier en chef : Monsieur Sékou TRAORE

Débats : Le jugement suivant a été rendu après que la cause ait été débattue en audience publique et mis en délibéré conformément à la loi, pour décision être rendue à l'audience de ce jour 09/02/2018

Le Tribunal :

Par requête en date du 07 /02/2018, Messieurs Djiba DONZO, mandataire de la liste de candidature du Mouvement Indépendant pour le Progrès de Beyla (MIP) et Nyankoye SAGNO mandataire de la liste de candidat du RPG Arc-en-ciel, ont saisi le Tribunal pour contester les résultats de certains Bureaux de vote de la Commune Urbaine de Beyla ;

Faits, moyens et prétentions des parties

A l'appui de son action, Monsieur Djiba DONZO que les résultats des bureaux de votes suivants ont été falsifiés :

- Bureau de vote N° 3, le RPG Arc-en-ciel a eu 54 voix au lieu de 154 ;
- Bureau de vote N° 6, le RPG Arc-en-ciel a eu 49 voix au lieu de 149 ;
- Bureau de vote N° 7, le RPG Arc-en-ciel a eu 09 voix au lieu de 59 ;
- Bureau de vote N° 22, le RPG Arc-en-ciel a eu 75 voix au lieu de 175 ;
- Bureau de vote N° 48, le RPG Arc-en-ciel a eu 14 voix au lieu de 114 ;
- Bureau de vote N° 50, le RPG Arc-en-ciel a eu 62 au lieu de 162 ;
- Bureau de vote N° 55, le RPG Arc-en-ciel a eu 30 voix au lieu de 130 ;

Il ajoute que cette falsification résulte d'une fraude aux élections qui a eu aussi des incidences sur les résultats des Districts de Banankoro, Dabadou, Diakolidou Tinikan, Kèmèbouréma, Morisangarédou et Samory Touré.

Il sollicite donc du Tribunal la rectification des résultats suite à cette fraude ; Quant à Monsieur Nyankoye SAGNO, il soutient que pendant la campagne, les militants du RPG Arc-en-ciel ont été victimes d'injures, de menaces de la part de ceux du MIP ; il précise que ces injures et menaces ont continuées pendant et après les élections du 04 /02/2018 à l'égard de leurs militants ainsi que des membres des bureaux de vote et qu'à ces occasions, il y a eu des fasciations de résultats en faveur du MIP ;

Il sollicite donc l'annulation des résultats des bureaux de vote suivants : Ecole primaire Banankoro, Ecole primaire Diakolidou Sobakono, Maison des jeunes Simandou, Ecole primaire Touréla, Ecole primaire Doukouréla, Ecole primaire centre salle 2.

En réplique, chaque partie nie les faits et moyens évoqués par l'autre ;

Discussion

Attendu que le MIP expose dans sa requête des faits de falsification et de fraude aux élections tels que prévus par les articles 186 et 196 du code électoral révisé ;

Qu'il s'agit de faits pénaux qui relèvent de la compétence du juge pénal et non celle du juge électoral ;

Attendu que le RPG Arc-en-ciel expose dans sa requête des faits d'injures publiques, menaces et falsifications de résultats tels que prévus respectivement par les articles 363 alinéa 2, 366 du code pénal, 186 et 197 du code électoral ;

Que ces faits relèvent de la compétence du juge pénal ;

Que de ce qui précède, il convient de se déclarer incompétent et de renvoie des requérants à mieux se pourvoir.

Par ces motifs

Statuant publiquement, contradictoirement en matière électorale, en premier et en dernier ressort, après en avoir délibéré conformément à la loi ;

En la forme

Se déclare incompétent ;

Renvoie les parties à mieux se pourvoir

Le tout en application des articles 113, 114, 186, 196 et 197 du code électoral, 363 alinéa 2 et 366 du code pénal.

Ainsi fait, jugé, prononcé publiquement les jour, mois et an que dessus.

Et ont signé le Juge Président et le Greffier



A circular official stamp of the Ministry of Justice of the Republic of Benin. The text around the perimeter reads "MINISTRE DE LA JUSTICE" at the top and "REPUBLIQUE DE BENIN" at the bottom. In the center, there is a scale of justice and the text "LE JUGE DE PAIX DE BOYA". A large, stylized signature is written over the stamp.



A circular official stamp of the Justice de Paix de Boya. The text around the perimeter reads "Ministère de la Justice" at the top and "Justice de Paix de Boya" at the bottom. In the center, there is a scale of justice and the text "Le Chef Greffier". A large, stylized signature is written over the stamp.